



4G2R
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 4.995.000,00 €
Siège social : 4 boulevard de la République
80100 ABBEVILLE
RCS AMIENS 932.682.834

**PROCES VERBAL PAR EXTRAITS D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025**

Le 15 décembre 2025,
A 18 heures,
Au siège social,

Les associés de la société 4G2R, Société par actions simplifiée au capital de 4.995.000 euros divisé en 4.995.000 actions de 1 Euro chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick ROGER en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4.995.000 actions sur les 4.995.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération des mandataires sociaux,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} décembre 2025, en qualité de Directeur Général :

Madame Marie-Angèle GIESSINGER, épouse ROGER
Née le 17 novembre 1954 à Philippeville (Algérie),
Demeurant 29 Rue Georges DERAY - 80100 ABBEVILLE,

Madame Marie-Angèle ROGER, qui assiste à la réunion, déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le reste omis jusqu'à ...

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Patrick ROGER

Madame Marie-Angèle ROGER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »